



ASCENSEURS :



Pour les tours, les travaux du premier ascenseur se terminent tour A2 et sont achevés tours A1 et A3. Les appareils sont en réglage.

La mise en service des appareils aura lieu fin mai pour les 3 tours. Dès qu'un ascenseur sera mis en service, les travaux du 2^{ème} ascenseur de chaque tour débuteront (d'une durée de 3 mois environ).

Pour les bâtiments, Les travaux se dérouleront en 3 phases d'environ 15 semaines chacune, durant lesquelles plusieurs appareils seront mis à l'arrêt.

La phase 1 débutera la première semaine de juillet 2012 et concernera les ascenseurs situés aux :

- 14, rue Henri Wallon ;
- 8, allée Rude.

PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE :



La prochaine Assemblée Générale Ordinaire se tiendra au cinéma MEGA CGR d'Epinay sur Seine le lundi 2 juillet 2012.

C'est lors des votes en Assemblée Générale que sont prises la plupart des décisions concernant notre copropriété. **Il est donc important que chacun participe à ces choix en exprimant son vote lors des AG.**

Pouvoirs : Nous rappelons à ceux qui ne pourraient pas venir à cette assemblée qu'ils peuvent donner leur pouvoir à la personne de leur choix (amis, voisin, ou membre du Conseil Syndical) afin qu'elle vote pour eux.

N'oubliez pas d'indiquer vos intentions de vote sur les sujets les plus importants.

Election du prochain Conseil Syndical :

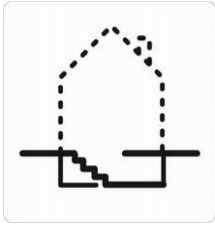
Le Conseil syndical est constitué d'un groupe de copropriétaires **bénévoles**, élus dont la mission principale est de contrôler le travail du syndic, Ils veillent au bon fonctionnement de la résidence et émettent des propositions d'amélioration.

Actuellement, le conseil syndical est loin d'être au complet.

Pour la bonne marche du CS et donc de la copropriété, il est important que le CS soit mieux représenté. **Nous invitons donc toutes les personnes motivées qui aimeraient s'impliquer dans la vie présente et future de notre copropriété, à se porter candidates lors de l'élection des membres du Conseil Syndical**, lors de la prochaine AG.

Ceci ne représente qu'un investissement modéré en temps (environ une réunion mensuelle, plus le temps que vous voudrez bien consacrer aux sujets auxquels vous vous intéresserez). Pour plus de détails, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des membres de l'actuel Conseil Syndical.

FERMETURE DES CAVES :



Sur l'ensemble des immeubles de la copropriété, **de nombreuses caves ne sont pas fermées**, souvent suite à du vandalisme.

Certaines sont envahies par le bazar dont des voisins indécents se sont débarrassés, d'autres ont été transformées en squat et servent de lieu de réunion. Une partie des caves ouvertes le sont depuis plus d'un an sans que rien n'ait été fait par leur propriétaire, et la situation continue à se dégrader, faisant croître l'insécurité, l'insalubrité et le risque d'incendie dans les sous-sols (où, en plus des caves, se trouvent de nombreux locaux techniques vitaux pour le fonctionnement de nos immeubles).

Nous vous rappelons que votre cave est une partie privative et qu'à ce titre vous êtes responsable de ce qui s'y trouve et de ce qui s'y passe.

Il vous appartient donc de vérifier régulièrement que votre cave est bien fermée et, si ce n'est pas le cas, de faire les réparations nécessaires.

La prochaine AG décidera des procédures à engager contre ceux qui n'assument pas leur responsabilité de copropriétaire et laissent perdurer ces désagréments.

C'est pour cela que **nous vous invitons à descendre visiter votre cave dans les prochains jours et à la remettre en état (débaras et fermeture) si besoin.**

Si vous ne pouvez effectuer les réparations vous-même, faites vous aider par un voisin, ou contacter une entreprise ou un organisme de services d'aide à la personne.

CONSOMMATION INDIVIDUELLE D'EAU :



Suite à la régularisation des comptes de l'année 2011, **le Conseil Syndical a constaté une augmentation sensible des consommations individuelles d'eau.**

Nous vous rappelons que, dans vos charges, vous payez une avance sur vos consommations d'eau, basée sur une estimation de la consommation globale de l'immeuble et répartie selon vos tantièmes. Vos compteurs individuels sont relevés en fin d'année puis le syndic procède à une régularisation basée sur vos consommations réelles. Si vous avez consommé moins que l'estimation, vous êtes remboursé de ce que vous aviez payé en trop ; si vous avez consommé plus, le montant du dépassement vous est réclamé.

Pour éviter de mauvaises surprises, nous vous recommandons de faire attention à vos consommations d'eau en évitant les gaspillages en entretenant votre robinetterie, votre chasse d'eau et en réparant rapidement les éventuelles fuites.



Votre Conseil Syndical